Canadian Psychiatric Association
Dedicated to quality care
Association des psychiatres du Canada
Dévouée aux soins de qualité

RAPPORT
ANNUEL DE 2017

MISSION, VISION ET ORIENTATION STRATÉGIQUE DE L'APC

MISSION

À titre de voix nationale des psychiatres canadiens, l'Association des psychiatres du Canada défend les besoins professionnels de ses membres et fait la promotion de l'excellence dans le domaine de la formation, de la recherche et de la pratique clinique.

VISION

Une profession dynamique pour une population en santé.

ORIENTATION STRATÉGIQUE

L'APC poursuit les cinq objectifs stratégiques suivants :

- L'APC est la principale porte-parole des psychiatres, et une source reconnue de données médicales cliniques fiables.
- L'APC est un chef de file sur les questions de politique publique liées au rôle de la psychiatrie et à l'avenir de la santé mentale au Canada.
- L'APC est un partenaire stratégique de choix.
- Ce que propose l'APC à ses membres incite les psychiatres à adhérer à l'Association et à participer à ses activités.
- L'APC est une organisation hautement performante, qui compte sur des personnes exceptionnellement talentueuses et s'appuie sur une base financière solide.

DOMAINES D'ACTIVITÉS

Pour réaliser ces objectifs, l'APC structure ses activités selon les trois piliers suivants :

- **UNE VOIX NATIONALE**

  L'APC est, au pays, la seule voix qui s'exprime au nom de la psychiatrie sur des questions d'ordre professionnel et sur les politiques publiques.

- **VOUÉE À LA QUALITÉ DES SOINS AUX PATIENTS ET DES RÉSULTATS SUR LA SANTÉ**

  L'ACP fournit à ses membres des connaissances de pointe, qui servent à appuyer la prise de décision clinique tout au long de leur carrière.

- **LA PARTICIPATION DES MEMBRES**

  L'APC est une organisation dynamique, attentive aux besoins de ses membres, qui met ceux-ci à contribution pour répondre à leurs besoins et à leurs attentes tout au long de leur vie professionnelle. Pour un complément d'information sur les activités de l'APC, veuillez visiter notre site Web : www.cpa-apc.org

TABLE DES MATIÈRES

04 MESSAGE DU PRÉSIDENT SORTANT
Renuka Prasad (2016-2017)

05 MESSAGE DU PRÉSIDENT
Nachiketa Sinha (2017-2018)

06 MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU CHEF DE LA DIRECTION
Pamela Forsythe (présidente)
et Glenn Brimacombe (chef de la direction)

07 UNE VOIX NATIONALE

10 PROMOUVOIR LA RECHERCHE ET LA PRATIQUE FONDÉE SUR DES DONNÉES PROBANTES

12 SOUTENIR LES PSYCHIATRES CANADIENS

18 QUI SOMMES-NOUS?

21 NOS MEMBRES

23 IMPLICATION DES INTERVENANTS

MS Renuka Prasad

2016-2017

MESSAGE DU PRÉSIDENT SORTANT

“Je suis fier de ce que l’APC a réalisé en 2017 et je suis très enthousiaste face à l’avenir.”

Je suis très heureux de présenter le Rapport annuel de 2017 au président actuel de l’Association des psychiatres du Canada, le Dr Nachiketa Sinha.

Au cours de la dernière année, j’ai eu le plaisir d’observer l’APC mettre la barre encore plus haut pour ses membres et pour les psychiatres. Même si le contexte externe des sociétés nationales de spécialistes reste difficile, nous avons été témoins, cette année, d’un vrai redressement de notre situation financière. Nous avons retrouvé notre équilibre budgétaire!

J’ai aussi vu notre communauté se réunir et faire preuve de détermination autour d’objectifs communs, en travaillant efficacement, comme une seule voix, en faveur du changement. Il s’est dégagé, pendant toute l’année, un engagement ferme à nous battre pour nos patients, qui sont parmi les personnes les plus vulnérables de notre société, afin qu’ils aient accès aux services et aux soins de qualité qui leur permettront de vivre et de s’épanouir en dépit de leur maladie.

La nouvelle structure de gouvernance de l’APC a permis de tirer parti de l’implication de nos membres. Nous avons également travaillé consciencieusement avec les organismes d’intervenants pour développer un consensus autour de thèmes d’intérêt commun, comme l’aide médicale à mourir, la santé mentale des militaires et les investissements fédéraux en matière de santé mentale.

Avec l’arrivée de 2018, je suis fier de ce que l’APC a réalisé en 2017 et je suis très enthousiaste face à l’avenir. Le milieu de la psychiatrie est fort et dynamique, et ensemble, nous poursuivrons nos efforts pour faire de la santé mentale un secteur d’investissement prioritaire pour le gouvernement fédéral et pour veiller à ce que les patients aient un meilleur accès à des soins de qualité, et aux services et au soutien communautaires appropriés.

Enfin, ce fut un honneur et un privilège énormes, pour moi, de représenter la profession, et de voyager partout au pays et rencontrer beaucoup d’entre vous. Je tiens à remercier le conseil d’administration pour son leadership, son soutien et son encouragement, et je sais que l’APC continuera de croître et de prospérer en 2018 sous la gouverne experte du Dr Sinha.

Cordialement,

MS Renuka Prasad, B.Sc., MBBS, DGM, MRCPsych, FRCPC
Président sortant

Nachiketa Sinha

2017-2018

MESSAGE DU PRÉSIDENT

> *Nous n'avions qu'un siège à la table, mais aujourd'hui, nous contribuons à l'ordre du jour.*

À titre de président de l'APC, je suis heureux de présenter le Rapport annuel de 2017. Une fois que vous aurez lu le rapport, j'espère que vous aurez envie non seulement de renouveler votre adhésion, mais aussi d'encourager vos collègues à faire de même.

Je veux d'abord remercier notre président sortant, le Dr Renuka Prasad, pour son rôle dans la promotion du point de vue de la profession sur plusieurs sujets, mais surtout, sur la légalisation du cannabis et sur le rôle du gouvernement fédéral dans les soins de santé mentale. En plus d'être un ami fidèle et un collègue digne de confiance, le Dr Prasad est un porte-parole passionné et convaincant, qui s'est exprimé avec ardeur tout au long de l'année au nom de la psychiatrie.

L'APC a comme priorité importante de contribuer à façonner le système de soins de santé mentale de demain et à définir le rôle de la psychiatrie au sein de ce système; comme président, j'ai poursuivi fermement ce mandat. Nous nous employons à faire la promotion de soins et de traitements de qualité pour les personnes atteintes d'une maladie mentale, et à faire avancer et représenter la profession par l'intermédiaire de la formation et de la recherche clinique.

Pour ce faire, la voix collective des psychiatres du Canada, qui cherchent tous à servir les patients avec la dignité, le respect et l'attention qu'ils méritent, doit être entendue à chaque table où des décisions au sujet de la santé mentale se prennent.

Notre personnel et nos bénévoles ont travaillé sans relâche pour faire entendre la voix de l'APC et faire connaître l'association, et nous constituons une ressource crédible pour nombre de dirigeants influents, qui veulent entendre les opinions des psychiatres du Canada. Auparavant, nous n'avions qu'un siège à la table, mais aujourd'hui, nous contribuons à l'ordre du jour.

Nous allons dans la bonne direction. Si vous croyez qu'il vaut la peine de soutenir la seule association nationale professionnelle qui parle au nom de la psychiatrie et des psychiatres, je vous invite à devenir membre de l'APC et à encourager vos collègues à faire de même. L'union fait la force, et notre influence sur l'orientation de la politique en matière de santé mentale est nécessaire plus que jamais.

En terminant, j'aimerais sincèrement remercier les membres pour leur soutien continu à l'APC. Vos idées sur l'orientation stratégique de l'Association sont les bienvenues. Si vous avez des suggestions à nous faire pour mieux répondre à vos besoins, je serai heureux de les entendre. Vous pouvez me joindre à president@cpa-apc.org.

Meilleures salutations,

Nachiketa Sinha, MBBS, MBA
Président

Pamela Forsythe (présidente)
et Glenn Brimacombe (chef de la direction)

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU CHEF DE LA DIRECTION

« ... l'APC continue de fournir du perfectionnement professionnel continu exceptionnel ... »

C'est un grand plaisir de revenir sur ce que l'Association des psychiatres du Canada a réalisé en 2017. Ce fut une année productive, au cours de laquelle l'APC a étendu ses initiatives de défense des intérêts, réformé sa gouvernance, accru la participation de ses membres et donné une nouvelle orientation à son cadre financier.

Cette année, les activités de représentation de l'APC ont été menées sur plusieurs fronts. En prévision de la légalisation prochaine du cannabis par le gouvernement fédéral, en juillet 2018, l'APC a publié un énoncé de position sur les répercussions de la légalisation du cannabis sur la santé mentale des jeunes et des jeunes adultes. Nous avons collaboré avec Jeunesse sans drogue Canada pour aider à sensibiliser la population à la trousse de discussion destinée aux parents, élaborée par l'organisme, et nous continuerons de travailler avec le gouvernement fédéral sur la campagne de sensibilisation du public.

L'APC a aussi comparu devant le Comité permanent des finances de la Chambre des communes afin de discuter de la nécessité d'effectuer des investissements ciblés en santé mentale, et de lui faire part de nos préoccupations sur les modifications fiscales, proposées par le gouvernement fédéral, relatives à l'incorporation des médecins. Nous avons joué, et continuerons de jouer un rôle essentiel dans la politique en matière de santé mentale et la promotion des intérêts des psychiatres canadiens.

En phase avec l'importance que nous accordons à la participation des membres et au soutien des psychiatres tout au long de leur cycle de vie professionnelle, l'APC continue de fournir du perfectionnement professionnel continu exceptionnel et a restructuré son cadre de gouvernance, de façon à faciliter l'implication des membres au sein des comités et des groupes de travail.

L'un des faits saillants de l'année est le redressement de la situation financière de l'APC. Face à la diminution des sources de revenus subie au cours des dernières années, nous avons dû nous adapter et apporter des changements à nos pratiques et nos modèles opérationnels. Bien que nous ayons fait des progrès substantiels, il reste beaucoup à faire. Le conseil d'administration, le comité de direction et le personnel continueront de s'attaquer à ce problème et de prendre des décisions visant à équilibrer le bilan de l'association.

Enfin, nous tenons à remercier nos organisations partenaires pour leur soutien continu et la solidarité qu'ils nous ont démontrée pendant l'année écoulée. Nous voulons également remercier nos membres bénévoles et le personnel de l'APC pour leur dévouement indéfectible, et nous envisageons la nouvelle année avec enthousiasme.

Si vous avez des questions ou des commentaires au sujet des orientations établies par le conseil d'administration et le comité de direction, veuillez communiquer avec nous à chair@cpa-apc.org ou ceo@cpa-apc.org.

Cordialement,

Pamela Forsythe
MD, FRCPC, DFCPA
Présidente du conseil d'administration

Glenn Brimacombe
Chef de la direction

UNE VOIX NATIONALE

L'Association des psychiatres du Canada est la seule organisation à représenter la psychiatrie dans toute sa diversité et sa complexité, et à attirer régulièrement l'attention des décideurs et du public. Cette année a été une année très chargée. L'APC a concentré ses activités de représentation sur la promotion d'investissements accrus dans les initiatives de santé mentale et a amélioré la politique de santé mentale en collaborant aux efforts de sensibilisation du public et en fournissant un leadership sur différentes questions qui ont une incidence sur l'exercice de la psychiatrie. Vous trouverez ci-dessous un aperçu de nos efforts de représentation déployés au cours de la dernière année.

AUGMENTATION DES INVESTISSEMENTS EN SANTÉ MENTALE

Le président de l'APC, le Dr Nachiketa Sinha, a comparu devant le Comité permanent des finances de la Chambre des communes afin de discuter de la nécessité d'effectuer des investissements ciblés en santé mentale. Il a souligné l'importance d'investir dans la prévention de la maladie mentale et la promotion de la santé mentale, l'amélioration de l'accès aux soins, le diagnostic précoce et le traitement, et la création de services et de soutien communautaires appropriés. Le Dr Sinha a également demandé au gouvernement fédéral de créer un fonds quinquennal d'aide à l'innovation en santé mentale de 100 millions de dollars et a fait part de ses inquiétudes au sujet des modifications proposées aux règles d'imposition des sociétés, qui risquent de causer un exode des médecins du Canada.

ACTIVITÉS LIÉES À LA QUESTION DE LA LÉGALISATION DU CANNABIS

Le Comité de la recherche a dirigé l'élaboration d'un énoncé de position, intitulé « Les répercussions de la légalisation du cannabis sur les jeunes et les jeunes adultes », qui a été publié au début de 2017. Cet énoncé, qui a été élaboré avec le concours des académies et des membres du Comité de la recherche, a reçu beaucoup d'attention de la part des médias; son auteur principal, le Dr Phil Tibbo, a notamment été invité à l'émission Power and Politics de CBC, ainsi qu'à Ontario Today. Nous nous attendons à ce que les comités du gouvernement et les médias invitent l'APC à commenter les répercussions sur la santé mentale de la légalisation du cannabis, le 1er juillet 2018 étant la date limite pour les approches en matière de légalisation.

LE TRAITEMENT DES PERSONNES ATTEINTES D'UNE MALADIE MENTALE DANS LA POPULATION CARCÉRALE

Le psychiatre légiste Brad Booth a témoigné devant le Comité sénatorial permanent des droits de la personne afin de parler du traitement et de la surreprésentation des malades mentaux dans la population carcérale fédérale du Canada. Au nom de l'APC et de l'Académie canadienne de psychiatrie et droit (ACPD), le Dr Booth a fait plusieurs recommandations au comité, encourageant entre autres le gouvernement fédéral à créer une commission qui serait chargée d'examiner les effets de la désinstitutionnalisation et à confier aux gouvernements provinciaux la responsabilité de veiller à ce que les hôpitaux et la collectivité disposent des ressources appropriées. D'autres questions ont également été abordées, notamment la nécessité de dépister les problèmes de santé mentale chez les détenus et d'instituer des plans de traitement à l'admission, ainsi que l'importance d'examiner les répercussions possibles des nouvelles lois contre la criminalité sur la criminalisation de la maladie mentale.

AIDE MÉDICALE À MOURIR

Lors d'une séance plénière générale tenue pendant le congrès annuel, l'APC a rendu publics les résultats du sondage sur l'aide médicale à mourir mené auprès des membres. Élaboré par le Groupe de travail sur l'aide médicale à mourir, qui est présidé par le Dr K. Sonu Gaind, le sondage de 13 questions portait sur les principaux concepts associés à l'aide médicale à mourir. Les résultats du sondage, ainsi que la discussion prévue au congrès annuel, serviront de fondements aux messages et aux commentaires qu'adressera l'APC au gouvernement fédéral et au Conseil des académies canadiennes (CAC). Surveillez le prochain sondage auprès des membres de l'APC, qui portera sur les trois questions à l'étude par le CAC : la maladie mentale comme diagnostic principal, les mineurs matures et les demandes anticipées.

L'APC DANS LES MÉDIAS

- « More money, better access needed for mental health in PEI: CPA president says psychiatrist shortages lead to inappropriate access to care » (CBC News, 10 octobre 2017)
- « Une prestigieuse subvention de recherche en formation médicale continue est accordée à un membre de l'ACP, le Dr Sanjeev Sockalingam » (PsychEXPRESS, 10 août 2017)
- « Nomination de deux membres de l'APC à l'Ordre du Canada : le Dr Nady el-Guebaly et la Dre Gail Erlick Robinson » (PsychEXPRESS, 27 juillet 2017)
- « The Canadian Alliance on Mental Illness and Mental Health announces the 2017 Champions of Mental Health. » « Dr. Phil Tibbo honoured in the Researcher or Clinician category » (Newswire, 13 avril 2017)
- La position de l'APC sur la légalisation du cannabis a été citée dans de nombreuses sources de nouvelles; son auteur principal, le Dr Phil Tibbo, a été invité à l'émission Power and Politics (12 avril 2017) et à Ontario Today, une ligne ouverte radiophonique : « The blue print for legalizing pot » (13 avril 2017)

ALLIANCE CANADIENNE POUR LA MALADIE MENTALE ET LA SANTÉ MENTALE

Chaque année, pendant la Semaine de sensibilisation aux maladies mentales (SSMM), les membres de l'Alliance canadienne pour la maladie mentale et la santé mentale (ACMMSM), dont l'APC est un membre fondateur, rencontrent les députés et les sénateurs pour discuter du rôle que doit jouer le gouvernement fédéral dans la promotion de la santé mentale et les investissements destinés à la santé mentale. Cela coïncide avec le lancement de la campagne annuelle des *Visages de la maladie mentale*, qui fait découvrir au public cinq Canadiens qui souffrent de maladie mentale. Le président de l'APC, le Dr Nachiketa Sinha, et le chef de la direction de l'APC ont rencontré des députés et des sénateurs pour faire valoir le rôle de leader que doit jouer le gouvernement fédéral sur cette question nationale importante. L'APC continue également de travailler avec l'ACMMSM pour réclamer des investissements accrus de la part du gouvernement fédéral dans le secteur des services, des innovations et des indicateurs, qui permettraient d'améliorer le système de soins de santé mentale.

COMMUNIQUÉS DE PRESSE DE L'APC

- « L'APC appuie la trousse de discussion « Parler cannabis » de Jeunesse sans drogue Canada » (24 octobre 2017)
- « Les psychiatres reconnaissent, pendant leur congrès annuel, l'apport remarquable de leur discipline à la santé mentale » (17 septembre 2017)
- « Les psychiatres canadiens accueillent le nouveau président de l'association, le Dr Nachiketa Sinha » (17 septembre 2017)
- Le premier ministre Trudeau recevra la plus haute distinction civile de l'Association des psychiatres du Canada (15 septembre 2017)
- « La déclaration de principe commune fournit une feuille de route pour la santé mentale » (28 août 2017)
- « La législation sur le cannabis doit protéger la santé mentale des jeunes Canadiens » (19 avril 2017)
- « Les psychiatres demandent au gouvernement d'examiner les répercussions de la légalisation du cannabis sur la santé mentale des jeunes » (12 avril 2017)
- « Les investissements en santé mentale tiennent compte des besoins des Canadiens » (23 mars 2017)

PROMOUVOIR LA RECHERCHE ET LA PRATIQUE FONDÉE SUR DES DONNÉES PROBANTES

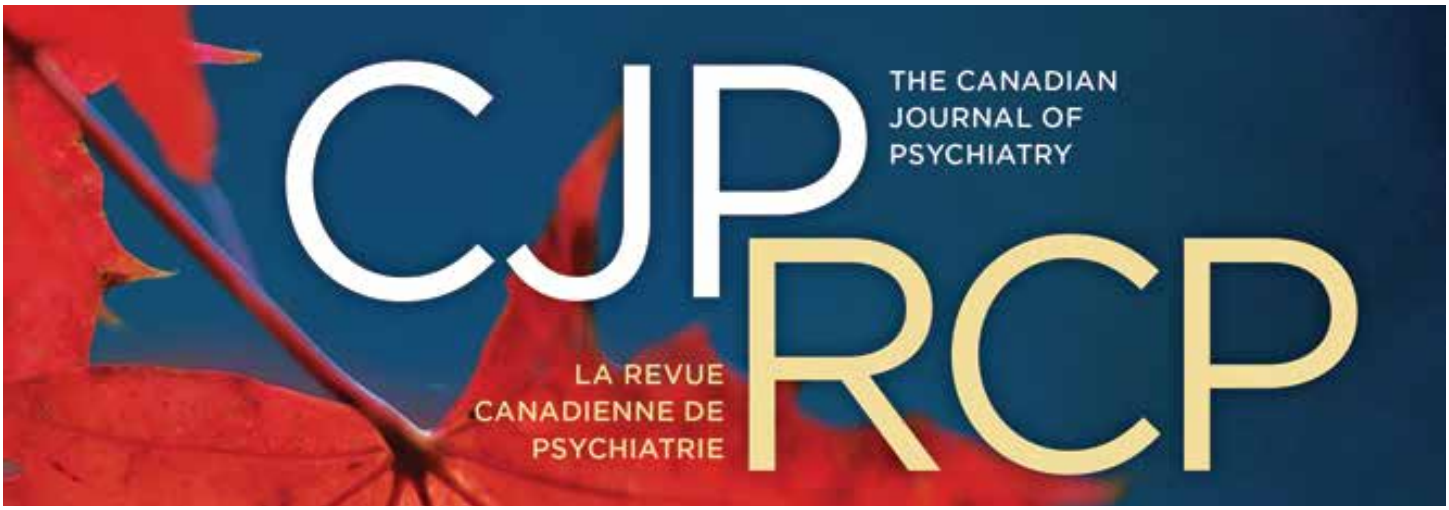

Nous nous employons à faire la promotion de soins et de traitements de qualité pour les personnes atteintes d'une maladie mentale, et à faire avancer et représenter la profession de psychiatre par l'intermédiaire de la formation et de la recherche clinique. Nous le faisons en offrant des programmes de perfectionnement professionnel continu de qualité aux psychiatres et à d'autres professionnels de la santé, et en élaborant les ressources qui vous aideront à vous frayer un chemin à travers le paysage changeant de la pratique de la psychiatrie et des politiques en matière de santé mentale au Canada.

LA RCP

Fondée en 1956, *La Revue canadienne de psychiatrie* (*La RCP*) est la revue officielle de l'Association des psychiatres du Canada. *La RCP*, qui fait paraître 12 numéros par an, publie des articles scientifiques originaux et inédits, évalués par les pairs, qui traitent de tous les aspects de la psychiatrie au Canada et ailleurs dans le monde. Bien qu'elle soit désormais publiée par SAGE, la plus grande maison d'édition indépendante du monde, *La RCP* continue de recevoir des articles de chercheurs éminents et, en 2017, son facteur d'impact (3,42) a augmenté de 16 pour cent. Les numéros récents de *La RCP* ont abordé des questions importantes, comme la dépression, la démence et la prévention du suicide, et contenaient les très attendues *Lignes directrices cliniques pour le traitement de la schizophrénie au Canada*, élaborées par l'APC.

FONDATION DE L'APC

Le conseil d'administration a révisé les priorités stratégiques de la Fondation afin d'investir dans des projets axés sur la qualité des soins, la sensibilisation du public, l'apprentissage continu et les pratiques innovatrices en psychiatrie. La prochaine étape consiste à accroître la visibilité de la Fondation auprès des membres et des autres donateurs, dans le but d'augmenter les contributions et d'appuyer davantage de projets.

Conseil d'administration de la Fondation

- Dre Pam Forsythe, présidente
- Dr Yanbo Zhang, secrétaire-trésorier
- Dr Sonu Gaind
- Dr Padraic Carr
- Dr MS Renuka Prasad

COLLOQUE ANNUEL POUR LES CHERCHEURS DÉBUTANTS DE L'APC

Quinze jeunes chercheurs exceptionnels ont été invités à assister à la quatrième édition du Colloque annuel pour les chercheurs débutants de l'APC, qui s'est tenu à Ottawa. Le Colloque offre conseils, mentorat et soutien aux jeunes chercheurs qui en sont aux premiers stades de leur formation. Grâce à ce populaire programme, les chercheurs débutants reçoivent, en petit groupe, des commentaires sur leurs recherches, de la part de mentors qui sont des sommités dans leur domaine, et participent à des séances plénières portant sur le développement de carrière et la recherche de subventions.

LIGNES DIRECTRICES DE PRATIQUE CLINIQUE SUR LE TRAITEMENT DE LA SCHIZOPHRÉNIE

L'ACP a publié ses très attendues lignes directrices de pratique clinique sur la schizophrénie. Les dernières lignes directrices de pratique clinique sur le traitement de la schizophrénie remontent à 2005. Dirigées par le Dr Donald Addington et financées par le Mathison Centre for Mental Health Research and Education, les lignes directrices de pratique clinique ont été révisées et approuvées par le conseil d'administration de l'APC et le Comité des normes et des pratiques professionnelles. Chaque article a été évalué par le comité de lecture de *La Revue canadienne de psychiatrie* et a été publié dans le cadre d'une série d'articles, dans le numéro de septembre de *La RCP*.

ÉNONCÉS DE PRINCIPE DE L'APC QUI SERONT PUBLIÉS EN 2018

- *Media Guidelines for Reporting on Suicide: 2017 Update of the Canadian Psychiatric Association Policy Paper*
- *International Medical Graduates in Psychiatry: Cultural Issues in Training and Continuing Professional Development*
- *Quality Review in Psychiatry*
- *Use of Placebo in Clinical Trials of Psychotropic Medication*

SOUTENIR LES PSYCHIATRES CANADIENS

L'APC accorde de l'importance à ses membres et les soutient à tous les stades de leur carrière. Non seulement nous défendons vos intérêts à l'échelon du gouvernement fédéral sur des questions qui vous touchent et touchent vos patients, mais nous vous offrons aussi des possibilités de perfectionnement professionnel, comme le congrès annuel, ainsi que des possibilités de reconnaissance professionnelle et d'implication par le truchement de postes bénévoles au sein de nos conseils, comités et groupes de travail.

CONGRÈS ANNUEL

Cette année, à l'occasion du 67e congrès annuel de l'APC, la ville d'Ottawa était particulièrement festive et pleine de charme. Non seulement elle a accueilli les psychiatres du pays, mais elle était également en pleine effervescence, alors que les célébrations du 150e anniversaire de la Confédération canadienne battaient leur plein. Au total, 970 personnes se sont inscrites au congrès annuel et aux différentes activités prévues à sa riche programmation : ateliers, cours, colloques, communications orales, entre autres. Cette année, les séances plénières générales ont donné lieu à des débats et à des discussions sur des questions d'actualité, comme les répercussions de la légalisation du cannabis sur les soins psychiatriques, l'aide médicale à mourir, la prévention des maladies mentales graves et la santé mentale en milieu de travail. La semaine s'est terminée par un Gala du président plein de surprises – tous se souviendront de notre chef de la direction, Glenn Brimacombe, qui a diverti les invités avec son groupe, StarFire, et de la demande en mariage faite sur le plancher de danse à la fin du gala (elle a dit « Oui, je le veux! »). Au cours de cette soirée, l'APC a également accueilli officiellement son nouveau président, le Dr Nachiketa Sinha. Avec un 67e congrès aussi mémorable, on ne peut qu'imaginer ce que nous réserve le 68e congrès annuel, qui aura lieu du 27 au 29 septembre 2018, dans la région de Toronto.

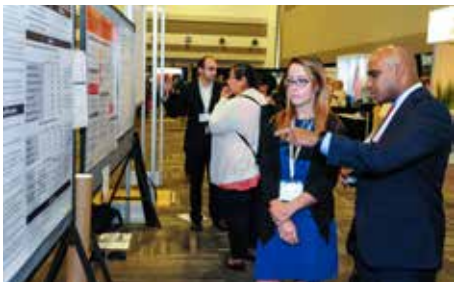

Risk identification results
Risk identification results

3

PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL CONTINU (PPC)

La qualité des soins et le perfectionnement professionnel continu (PPC) sont des priorités stratégiques de l'APC. Nous sommes bien placés pour donner accès, en temps opportun, à des informations médicales cliniques de pointe, qui appuient la prise de décisions et améliorent les résultats pour les patients. Afin de mieux servir les membres, nous examinons, évaluons et améliorons continuellement les produits et les services que nous offrons.

Colloque international de PPC

Le Colloque international de PPC a eu lieu à bord du navire de croisière *Le Celebrity Equinox*, au départ de Fort Lauderdale, en Floride, qui a parcouru pendant 14 jours les Caraïbes du Sud. Cette année, le Colloque avait à son programme des séances sur le trouble de stress post-traumatique, le trouble obsessionnel compulsif, la santé mentale et la résilience des médecins, la thérapie à l'aide de l'EMDR (intégration neuro-émotionnelle par les mouvements oculaires), l'évaluation des risques de suicide et l'intervention, le cannabis thérapeutique, le vieillissement, le trouble d'anxiété généralisée, la thérapie basée sur l'attachement et la mentalisation, la prévention chez les enfants de parents ayant une maladie mentale et l'utilisation de la thérapie cognitivo-comportementale dans les cours de méditation pleine conscience.

Formations offertes par l'Institut de PPC

L'Institut de PPC de l'APC offre aux psychiatres canadiens du perfectionnement professionnel continu de qualité, axé sur les besoins, selon une perspective biopsychosociale. Des séances de formation se sont tenues dans le cadre des assemblées générales annuelles des associations de psychiatres de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba, respectivement à Banff, Saskatoon et Winnipeg. Dispensée par d'éminents universitaires et chercheurs canadiens, la formation informe les psychiatres des progrès récents dans le domaine des neurosciences et de leur application pratique, dans l'optique d'améliorer la prise de décision clinique. Deux sessions ont également eu lieu lors du congrès annuel 2017 : le lancement très attendu des lignes directrices de pratique clinique sur la schizophrénie et une séance informatif sur les troubles dépressifs majeurs avec des experts renommés le Dr Pierre Blier, le Dr Sidney Kennedy et la Dre Diane McIntosh.

GAGNANTS DES PRIX DE L'APC ET FELLOWS

Félicitations aux gagnants des prix de l'APC et aux nouveaux Fellows de l'APC :

DR BRUCE BALLON

PRIX C.A. ROBERTS DE LEADERSHIP CLINIQUE

PRIX PAUL PATTERSON D'INNOVATION ET DE LEADERSHIP EN ÉDUCATION

DRE GLENDA MACQUEEN

PRIX J.M. CLEGHORN, EXCELLENCE ET LEADERSHIP EN RECHERCHE CLINIQUE

DR MARK SINYOR

PRIX POUR LES PSYCHIATRES EN DÉBUT DE CARRIÈRE

Prix R.O. Jones des meilleurs articles

PREMIER PRIX

Dr Stefan Kloiber, Dr Danilo de Jesus, Mme Saima Awan, Dr Robert Levitan, Dr Peter Voore et Dr Z. Jeff Daskalakis

DEUXIÈME PRIX

Mme Valeria Testa, Mme Sarah MacLean, Mme Lorraine Downey, M. Frank McGregor, Mme Livia Chyurlia, M. Joe Micucci et Dr Simon Hatcher

TROISIÈME PRIX

Dre Simone Vigod, Dr Cindy-Lee Dennis et Dr Hilary Brown

Prix de la meilleure affiche scientifique

PREMIER PRIX

Dre Krista Lanctot, M. Parco Chan, Dre Ivonne Suridjan, Mme Dana Mohammad, Dr Graham Mazereeuw et Dr Nathan Herrmann

DEUXIÈME PRIX

Mme Chelsea Sherman, Mme Myuri Ruthirakuhan, Mme Eleenor Abraham, Dr Nathan Herrmann et Dre Krista Lanctot

TROISIÈME PRIX

Dre Elyse Ross, Dre Rebecca Barnett, Dre Rebecca Tudhope, M. Matthew Renaud, Mme Jennifer Zhang, Mme Stephanie Fong, M. Michael Wodzinski et Dr Kamini Vasudev

Prix de la meilleure affiche scientifique d'un jeune chercheur

PREMIER PRIX

Dre Melissa Lee, Dr Ronald Leung et Dr Reha Kumar

DEUXIÈME PRIX

Dr Maykel F. Ghabrash, Dre Cynthia El Hage, Dr Simon Dubreucq, Dre Clairélaine Ouellet-Plamondon, Dre Suzanne Brissette, Dr Paul Lespérance, Dre Julie Bruneau, Dr François Lespérance et Dr Didier Jutras-Aswad

TROISIÈME PRIX

Dre Jennifer Brasch, M. Anish Arora et M. Harman Sandhu

Fellows et Distinguished Fellows de l'APC nommés en 2017

DRE ANNE BASSETT

DRE NANCY BRAGER

Fellows de l'APC nommés en 2017

DR GARY ALTMAN

DRE JENNIFER BRASCH

DR KENNETH FUNG

DRE CLARE GRAY

DRE JACQUELINE KINLEY

DR PAUL KURDYAK

DR GLENDON TAIT

DR DOUG URNESS

DR RANDALL WHITE

CONSEILS, COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL

L'APC compte plusieurs comités, conseils et groupes de travail, qui ont été créés pour appuyer la mission et l'orientation stratégique de l'organisation, et qui relèvent directement du conseil d'administration.

Vous trouverez de l'information sur les membres, les mandats et les activités de chaque comité, conseil et groupe de travail dans la section du site Web réservée aux membres.

Conseils
Conseil des académies
Conseil des associations de psychiatres

Comités
Perfectionnement professionnel continu
Questions économiques
Éducation
Services aux membres
Normes et pratiques professionnelles
Politique publique
Recherche

Sous-comités
Congrès annuel
Guides de pratique clinique
Institut de perfectionnement professionnel continu (PPC)
Colloque international de PPC
Membres en formation
Réseau de recherche sur la pratique

Groupes de travail
Groupe de travail CMFC-APC sur les soins de santé mentale partagés
Groupe de travail sur la campagne « Choisir avec soin »
Groupe de travail des psychiatres en début de carrière
Groupe de travail sur l'aide médicale à mourir

QUI SOMMES-NOUS?

Conseil d'administration

À titre d'association nationale, l'APC est régie par un conseil d'administration représentatif des provinces, qui comprend également des membres en formation (résidents), des membres en début de carrière et des académies de surspécialité en psychiatrie reconnues. Le conseil d'administration est un organe bénévole, qui dirige les activités de l'APC, y compris ses biens, ses fonds et ses avoirs, et fournit une orientation générale à l'organisation en établissant des politiques, des buts et des orientations, qui appuient et font avancer les objectifs de l'APC.

*Comité de direction

DR NACHIKETA SINHA*

PRÉSIDENT
Administrateur,
Nouveau-Brunswick

DRE PAMELA FORSYTHE*

PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DR MS RENUKA PRASAD*

PRÉSIDENT SORTANT
Administrateur

DR WEI-YI SONG*

PRÉSIDENT DÉSIGNÉ
Administrateur,
Colombie-Britannique

DR K. SONU GAIND*

Administrateur, Ontario

DR YANBO ZHANG*

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
Administrateur,
Saskatchewan

DRE TARYN HEARN

Administratrice,
Terre-Neuve-et-Labrador

POSTE VACANT

Administrateur,
Île-du-Prince-Édouard

DR RISK KRONFLI

Administrateur, Nouvelle-Écosse

DRE GEORGINA ZAHIRNEY*

Administratrice, Québec

DR JAMES SIMM

Administrateur, Manitoba

DR PADRAIC CARR*

Administrateur, Alberta

DR JOEL WATTS

Administrateur, Académie canadienne de psychiatrie et droit

DR DALLAS SEITZ

Administrateur, Académie canadienne de psychiatrie gériatrique

DRE SOPHIA HRYCKO

Administratrice, Académie canadienne de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent

DRE MARIE-CLAIRE BOURQUE

Psychiatre en début de carrière

DRE FATIMA ALLIBHAI

Administratrice en formation

DRE KARA DEMPSTER

Administratrice en formation

DRE AMANDA DEGENHARDT

Administratrice en formation

UN REMERCIEMENT PARTICULIER

Nous aimerions également profiter de l'occasion pour remercier les membres sortants du conseil d'administration pour leurs années de dévouement au service de l'association. Sans leur participation et leur soutien aux enjeux stratégiques liés à la psychiatrie et à la santé mentale, l'APC ne pourrait faire avancer la profession. Au nom de tous les membres, nous remercions les psychiatres ci-dessous de redonner, par leur contribution, à la profession.

DRE FIONA MCGREGOR*

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

DR JOHANN BRINK

Administrateur, Académie canadienne de psychiatrie et droit

DR MICHAEL BUTTERFIELD

Administrateur en formation

DR ABAYOMI OTUSAJO

Administrateur, Île-du-Prince-Édouard

DR JITENDER SAREEN

Administrateur, Manitoba

DR CHRIS WILKES

Administrateur, Académie canadienne de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent

Personnel

GLENN BRIMACOMBE
Chef de la direction
ceo@cpa-apc.org

BRENDA FUDGE
Directrice, finances et administration
cpa@cpa-apc.org

KATIE HARDY
Directrice, affaires professionnelles et services aux membres
cpd@cpa-apc.org

HEATHER CLEAT
Directrice, congrès annuel et réunions
conference@cpa-apc.org

JADRANKA BACIC
Directrice adjointe, communications
communications@cpa-apc.org

FERNANDO FELIX
Gestionnaire, technologies de l'information
webmaster@cpa-apc.org

LYNDA NOEL
Gestionnaire, services administratifs
cpa@cpa-apc.org

PAMELA HICKS
Gestionnaire, services aux membres
membership@cpa-apc.org

Coordonnatrice principale, services aux membres
membership@cpa-apc.org

Coordonnatrice, perfectionnement professionnel continu
cpd@cpa-apc.org

NOS MEMBRES

L'Association des psychiatres du Canada représente **2 851** membres (en date du 17 novembre 2017).

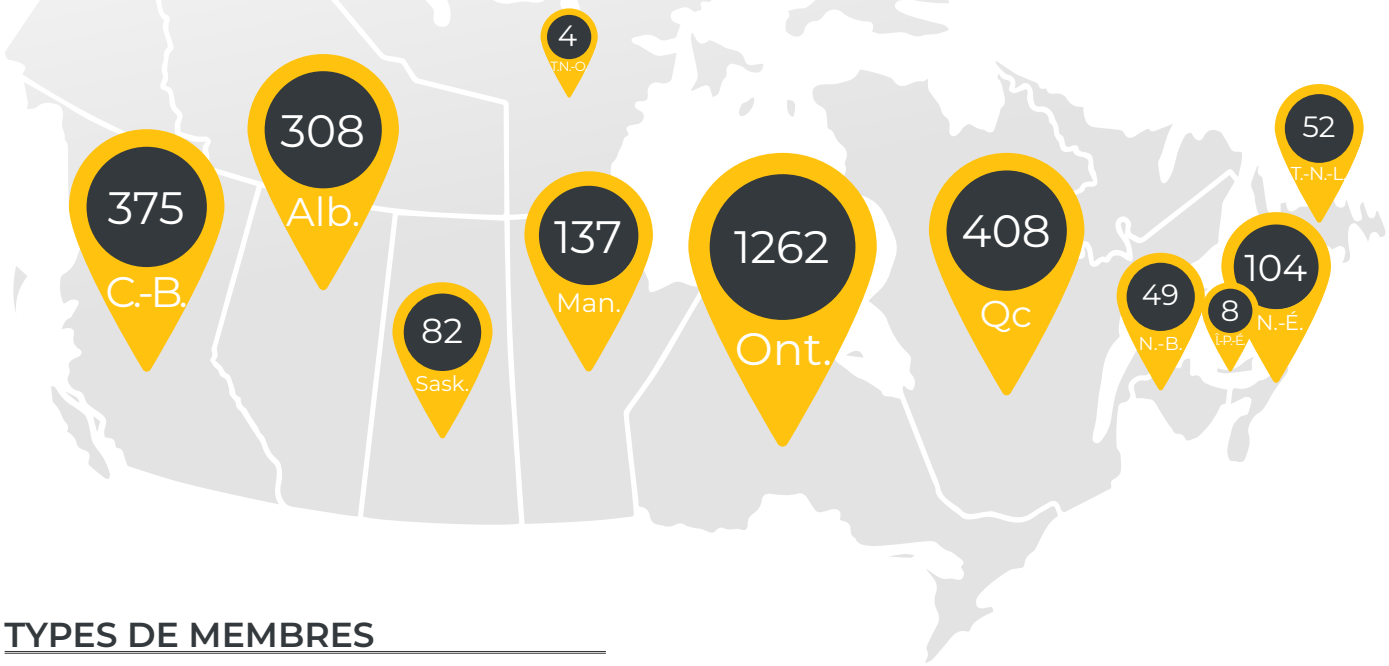

TYPES DE MEMBRES

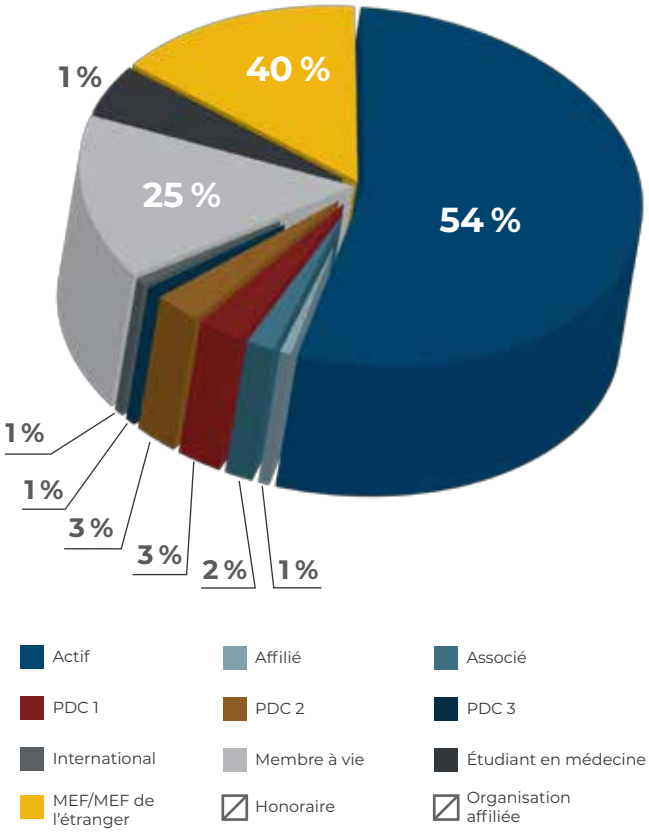

RÉPARTITION PAR SEXE

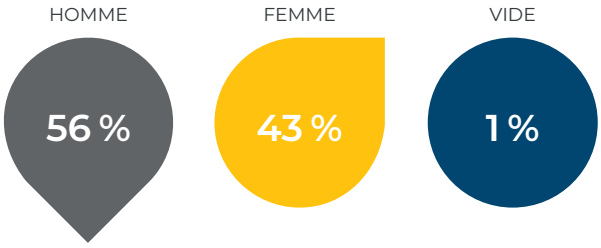

RÉPARTITION SELON L'ÂGE

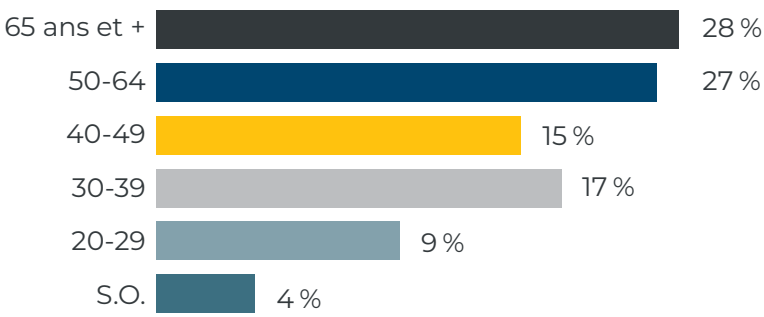

Organisations affiliées

L'APC a accueilli deux nouveaux membres dans la catégorie de membres nouvellement créée, réservée aux organisations affiliées : il s'agit de **Lundbeck Canada** et des **Services en santé mentale du Royal Ottawa**. La nouvelle catégorie a été créée afin de reconnaître les organismes qui ont la santé mentale comme priorité stratégique, et qui souhaitent collaborer avec l'APC pour améliorer la santé mentale des Canadiens. Les organisations affiliées n'ont pas le droit de vote. Leur affiliation à l'APC n'implique d'aucune façon l'approbation ou le soutien des positions ou des politiques de l'organisation affiliée de la part de l'association. Elle n'implique pas non plus d'aucune façon l'approbation ou le soutien des positions ou des politiques de l'APC de la part de l'organisation affiliée.

Avantages offerts aux membres

L'APC ne cesse d'ajouter à sa liste attrayante de programmes de rabais et de privilèges en s'associant avec des fournisseurs de produits et services privilégiés.

Pour plus d'informations sur ces programmes, veuillez visiter notre site Web ou communiquer avec les services aux membres à :

membership@cpa-apc.org

Surveillez, en 2018, les nouveaux programmes d'avantages que nous introduirons.

IMPLICATION DES INTERVENANTS

L'APC défend les intérêts de la profession, seule ou de concert avec d'autres organisations, comme les académies, les associations provinciales de psychiatres ou de vastes coalitions (comme l'ACMMSM et le Groupe d'intervention action santé [GIAS]).

ACADÉMIES (ACPEA, ACPG, ACPD et ACMP)

L'APC a travaillé avec les académies sur différentes questions, comme la légalisation du cannabis, l'aide médicale à mourir et Choisir avec soin. Elle a également cherché à renforcer sa relation avec les académies en redéfinissant le mandat du Conseil des académies et en étudiant des façons de mettre en valeur la surspécialité de chaque académie au congrès annuel de l'APC

ASSOCIATIONS PROVINCIALES DE PSYCHIATRES

L'APC a créé le Conseil des associations de psychiatres. L'objectif est de créer un organisme, relevant de toutes les organisations, constitué de hauts dirigeants de la profession afin de discuter de questions d'intérêt stratégique commun.

ACMMSM

Avec la publication de *La santé mentale : que ça bouge!*, la coalition a joué un rôle clé dans la promotion de la santé mentale dans le cadre de l'Accord des premiers ministres sur la santé et a réclamé un investissement accru dans les innovations en santé mentale. L'ACMMSM est très heureuse de constater que le gouvernement fédéral versera 5 milliards de dollars sur dix ans pour financer les initiatives en santé mentale, comme elle le recommandait dans son plan en cinq points.

COMMISSION DE LA SANTÉ MENTALE DU CANADA

L'APC travaille en étroite collaboration avec la CSMC sur une variété de questions (cybersanté mentale, aide médicale à mourir, Accord des premiers ministres sur la santé et élaboration d'indicateurs de la santé mentale). La Dre Manon Charbonneau, une ancienne présidente de l'APC, est membre du conseil d'administration de la CSMC.

GIAS

En 2017, le GIAS a participé activement aux discussions sur les politiques publiques dans le contexte de l'Accord des premiers ministres sur la santé. Mais surtout, la santé mentale a été reconnue comme une priorité à part entière, qui devrait être financée par le gouvernement fédéral.

ASSOCIATION MÉDICALE CANADIENNE

L'APC a appuyé activement les discussions entre l'AMC et le gouvernement fédéral dans le dossier de l'équité fiscale pour les médecins dont la pratique est constituée en société.

ORGANISATIONS INTERNATIONALES DE PSYCHIATRES

L'APC est membre de l'Association mondiale de psychiatrie, et le Dr Sonu Gaind est notre représentant de zone. De plus, l'APC rencontre régulièrement les dirigeants de l'American Psychiatric Association, du Royal College of Psychiatrists et du Royal Australian and New Zealand College of Psychiatry pour discuter de questions d'intérêt mutuel.

JEUNESSE SANS DROGUE CANADA

Cette année, l'APC a soutenu la campagne d'information menée par Jeunesse sans drogue Canada, qui vise à outiller les parents pour parler avec leurs adolescents des risques associés au cannabis. La brochure « *Parler cannabis* » est un guide convivial, qui met en évidence les données les plus récentes sur la consommation de cannabis, et complète également la déclaration de principe de l'APC, intitulée *Les répercussions de la légalisation du cannabis sur les jeunes et les jeunes adultes*.

RAPPORT
ANNUEL DE 2017

L'Association des psychiatres du Canada
141, avenue Laurier Ouest, Bureau 701
Ottawa (Ontario) K1P 5J3

Téléphone : (613) 234-2815
ou 1-800-267-1555
Télécopieur : (613) 234-9857
Courriel : cpa@cpa-apc.org